

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 mars 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 février 2023, le député de Matane-Matapédia inscrivait au feuilleton une question demandant de reconnaître la nécessité d’implanter une salle d’hémodynamie au Centre hospitalier régional de Rimouski et de préciser l’échéancier de réalisation dans l’éventualité d’une réponse positive.

Depuis plus de 20 ans, le service de cardiologie de l’Hôpital régional de Rimouski et les élus régionaux font valoir la nécessité d’implanter une salle d’hémodynamie à Rimouski pour desservir la population de l’Est du Québec. Ce projet a été analysé sur le plan de la qualité, de la sécurité et de l’accessibilité des soins et des services qui sont au cœur des priorités ministérielles du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

En effet, les patients du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine bénéficient à la fois de la qualité, de la sécurité et de l’accessibilité aux soins de façon adéquate et équitable en comparaison avec les populations des autres régions du Québec dans le cas d’un infarctus aigu du myocarde (IAM).

Les patients de ces régions victimes d’un IAM sont traités par fibrinolyse, ce qui est un excellent traitement en termes de mortalité et de morbidité si administré dans les délais recommandés. Les patients nécessitant une intervention coronarienne percutanée (ICP) sont pris en charge par l’Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec-Université Laval (IUCPQ–UL), soit l’un des meilleurs centres au Canada et ayant le plus grand volume d’interventions, et ce, avec un faible taux de complications.

Par ailleurs, les différents consensus d’experts concluent qu’un centre d’hémodynamie requiert un accès en tout temps à une salle de chirurgie cardiaque en 60 minutes de transport. Or, l’Hôpital régional de Rimouski se situe à 190 minutes de transport d’une salle de chirurgie cardiaque à l’IUCPQ–UL.

...2

Depuis plusieurs années, on observe dans le monde une pression pour pratiquer l'ICP dans des établissements dépourvus de soutien chirurgical. Le Québec dispose déjà de sept centres semblables, soit plus que dans tout le reste du Canada combiné. Or, ces centres sont tous situés à moins de 60 minutes d'un centre de chirurgie cardiaque, sauf le Centre hospitalier affilié universitaire régional de Trois-Rivières qui est situé à 75 minutes, où la pratique est très encadrée et restreinte.

Certaines lignes directrices démontrent que le volume hospitalier d'ICP est un important déterminant de la sécurité de l'intervention et de la qualité des soins. En comparaison avec les autres provinces, le volume d'ICP par centre au Québec est relativement faible. Par conséquent, il s'avère important d'éviter de répartir les procédures dans plusieurs établissements dans le but de maintenir une expertise spécialisée. L'expérience actuelle nous démontre que l'organisation de service des petits centres, avec une salle d'hémodynamie, n'est pas optimale. Plusieurs bris de services ont été constatés dans les derniers mois en lien avec la pénurie de personnel spécialisé et la capacité de garder un service 24/7.

Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est plutôt difficile d'établir de petites équipes spécialisées. Par ailleurs, le bassin de population ne serait pas suffisant pour justifier les investissements nécessaires puisqu'une partie du territoire de la Gaspésie serait toujours référée vers Québec. Il faut également mentionner que l'hémodynamie est un service de cardiologie spécialisé, il n'est pas considéré comme un service de proximité.

Je tiens également à mentionner que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie a émis un avis défavorable au projet, précisant que celui-ci n'est pas en cohérence avec les services de qualité et sécuritaires reçus à l'IUCPQ-UL.

Considérant tout ce qui précède, il ne serait pas judicieux de revenir sur cette décision.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-00770